

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3/2025

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	23
Nombre de conseillers absents excusés	:	10
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	07
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, Mme BOCHET, M. SCHWICKERT, M. MAESTRI, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, Mme MOREAU, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, M. HOUNNOU, M. RIVET, Mme LARCHER, M. SURGA, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : M. PAULINE (procuration à M. LISSMANN), Mme GREEN (procuration à M. SCHWICKERT), Mme BREISTROFF (procuration à M. IGEL), M. COLOMBO (procuration à Mme CASCIOLA), Mme NOEL (procuration à Mme JACOB VARLET), Mme GATTO (procuration à Mme VUILLEMIN), M. NOWICKI (procuration à M. SURGA), M. MOREL (excusé), Mme LOUIS (excusée), Mme GAUROIS (excusée).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 24 janvier 2025

2.2 - FINANCES LOCALES

Vote par anticipation de crédits d'investissement 2025

Rapporteur : Mme CASCIOLA

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou le 30 avril l'année de renouvellement du Conseil Municipal.

En l'absence de son adoption avant le 1^{er} janvier, l'article L1612-1 du CGCT donne la possibilité à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts en 2024 s'élevaient à 3 578 110,00 € (dépenses réelles hors dette), ce qui permettrait d'affecter 894 527,00 € en section d'investissement avant l'adoption du budget 2025.

Considérant qu'il convient de lancer certains marchés de travaux et d'acquérir certains matériels avant le vote du budget, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ouvrir des crédits au budget 2025 pour un montant total de 793 041,00 € pour les opérations suivantes :

Centre Janssem stores salle 45	
Climatisation bureau mairie	11 000,00
Etude expertise toiture mat Freinet	10 000,00
Rénovation abat-sons église	34 000,00
Accessibilité mairie annexe	70 000,00
Santons crèche	2 000,00
Jardinières printemps	15 000,00
Plantations printemps	4 000,00
Etude végétalisation cimetières	18 000,00
Protection pour aires de jeux	3 000,00
Jeux divers	70 000,00
Ordinateur régisseur	4 100,00
Téléphonie IP conservatoire	12 500,00
Plafond presbytère	3 241,00
Chaises mairie	200,00
Système badges Vauban	15 000,00
Luminaires LED MID	500 000,00
Remplacement caméra	7 500,00
Mobilier scolaire	1 500,00
	793 041,00

Pris avis de la commission finances du 13 janvier 2025,
L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2025 des dépenses d'investissement selon les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES				
Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
2188	331	77	CSC	12 000,00
21351	331	77	CSC	15 000,00
21848	020	127	Mairie	200,00
21351	020	127	Mairie	11 000,00
21351	020	167	Bâtiments communaux	70 000,00
21351	551	167	Bâtiments communaux	3 241,00
2313	211	203	Groupes scolaires	10 000,00
21351	312	131	Edifices culturels	34 000,00
2121	511	94	Aménagement d'espaces verts	4 000,00
2188	511	94	Aménagement d'espaces verts	2 000,00
21578	511	94	Aménagement d'espaces verts	15 000,00
2128	025	94	Aménagement d'espaces verts	18 000,00
21838	316	171	Equipement informatique mairie	4 100,00
21838	311	171	Equipement informatique mairie	12 500,00
2188	325	201	Aire multisports et skate parc	70 000,00
2128	325	201	Aire multisports et skate parc	3 000,00
2188	316	195	Sécurité surveillance	7 500,00
2152	512	31	Eclairage public	500 000,00
2184	213	19	Ecoles	1 500,00
TOTAL				793 041,00

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 04 février 2025
Pour extrait conforme, Marly, le 04 février 2025

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.